

**CONJONCTURE FINANCIÈRE**

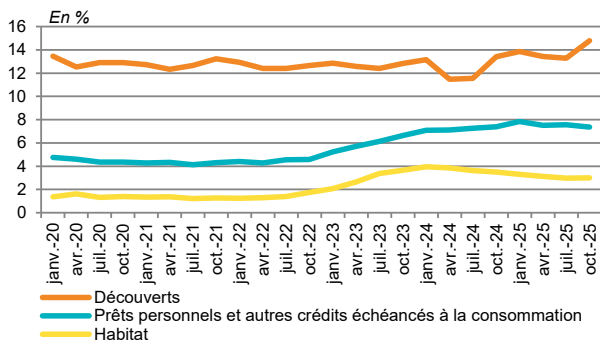
**Taux des crédits aux particuliers en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy  
4<sup>e</sup> trimestre 2025**

**NETTE PROGRESSION DES TAUX DES DÉCOUVERTS, STABILITÉ DES TAUX À L'HABITAT ET À LA CONSOMMATION**

- Le **taux moyen des découverts** augmente sensiblement sur le trimestre (+151 pdb) pour s'établir à 14,79 % (+138 pdb sur un an). Ainsi, il retrouve un niveau comparable à celui d'avant crise sanitaire. Ce taux demeure largement supérieur au taux moyen national, également en progression (+49 pdb sur le trimestre) qui s'établit à 7,86 % en octobre 2025. Le montant moyen des découverts s'élève à 655 €.
- En octobre 2025, le **taux moyen des crédits à l'habitat** enregistre une légère augmentation de 3 pdb sur le trimestre et atteint 3,00 % (-49 pdb sur un an). Il conserve un niveau comparable au taux moyen pratiqué à l'échelle nationale (2,99 %). La durée moyenne de financement est de 21 ans, pour un montant moyen des crédits accordés de 147 000 €.
- Le **taux moyen des prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation** recule (-19 pdb sur trois mois) et se fixe à 7,37 % (-2 pdb sur un an). Il demeure supérieur au taux moyen pratiqué à l'échelle nationale (6,09 %), ainsi que dans les autres DROM. Le montant moyen des crédits accordés est de 14 100 €, avec une maturité moyenne de 6,4 ans.

**Caractéristiques des crédits aux particuliers en Guadeloupe et dans les Iles du Nord**

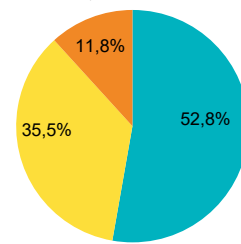
**Taux moyens des crédits aux particuliers**



Source : Banque de France, collecte RUBA

© IEDOM

**Répartition des flux de crédits aux particuliers  
(sur un an, hors découverts)**



- Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation
- Habitat
- Autres crédits

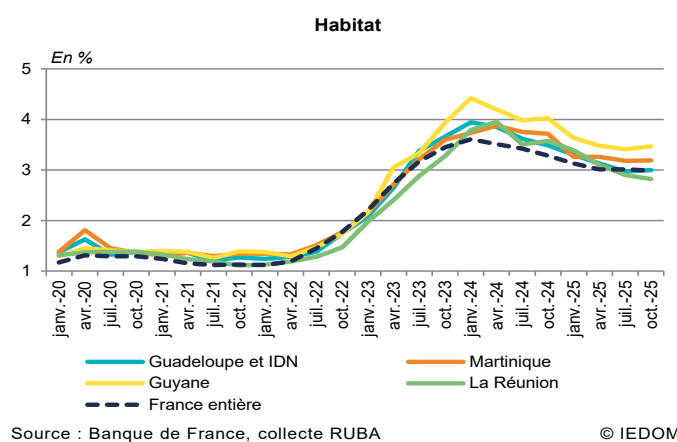
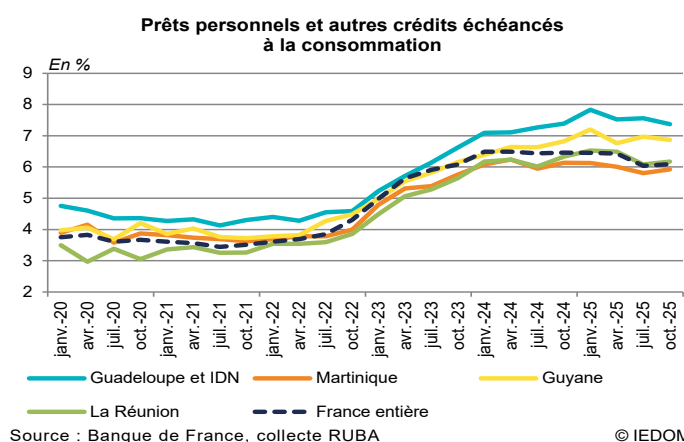
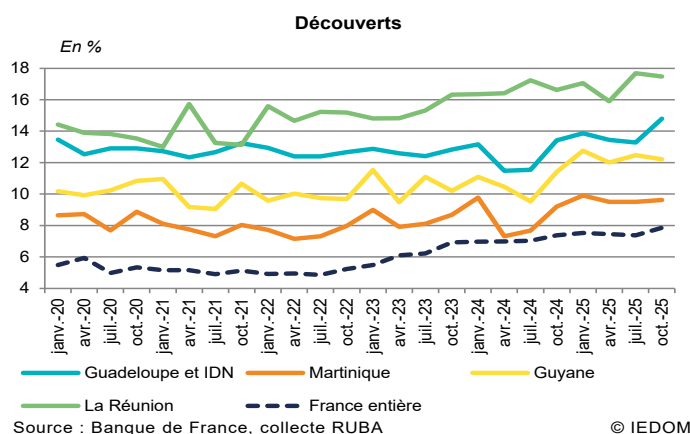
Source : Banque de France, collecte RUBA

© IEDOM

Taux moyen débiteurs en %							Variations (en pdb)	
		oct.-24	janv-25	avr-25	juil-25	oct-25	1 an	1 trim
Guadeloupe et Iles du Nord	Découverts	13,41	13,86	13,44	13,28	14,79	138	151
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	7,39	7,83	7,52	7,56	7,37	-2	-19
	Habitat	3,49	3,30	3,13	2,97	3,00	-49	3
France entière	Découverts	7,38	7,52	7,45	7,37	7,86	48	49
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	6,46	6,45	6,43	6,04	6,09	-37	5
	Habitat	3,28	3,13	3,01	3,01	2,99	-29	-2

Sources : Iedom, Banque de France, collecte RUBA

## Taux moyens des crédits aux particuliers par géographie



### Méthodologie

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Guadeloupe et dans les Iles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Elle prend en compte les nouveaux crédits accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête exploite environ 17 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de chaque trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note, ainsi que les durées moyennes de financement sont pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

**Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)**

Directeur de la publication : F. GROH ■ Responsable de la rédaction : D. GORDON

Rédaction : V. CHAUDÉRAC ■ Éditeur : IEDOM